

# Édito



Le 25 janvier 2025, nous avons clôturé la première Assemblée citoyenne de l'histoire du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Une première expérience très réussie.

En 27 mois, 7 assemblées plénières et de nombreuses réunions intermédiaires, un travail formidable a été fourni par ses 162 membres.

Le rapport sur la bifurcation écologique était un modèle du genre. Sa qualité n'a rien à envier à celle d'un bureau d'études. Il en est de même pour les travaux sur la mutation numérique de la société ou la précarité alimentaire.

Je considère cette première assemblée citoyenne comme un véritable laboratoire d'idées, où le bon sens a su se conjuguer à l'intérêt général.

Je fais partie de ceux qui pensent que l'on doit associer nos concitoyens à la construction des politiques publiques et ainsi, cumuler les forces.

L'intelligence collective n'est pas un vain mot, en partageant des constats, en partageant de la donnée, en confrontant les idées nous accroissons nos connaissances, élargissons nos angles de vue, créons de nouvelles dynamiques.

Nous avons répondu à toutes les propositions qui nous ont été fournies par l'assemblée citoyenne. Beaucoup d'entre elles ont été retenues.

Elles nous offrent un éclairage nouveau sur les politiques publiques que nous menons. Elles nous ont ouvert à de nouvelles pistes que nous n'aurions peut-être pas explorées.

Je me réjouis de travailler prochainement avec cette nouvelle assemblée citoyenne. Nous la souhaitons encore plus représentative avec une composition plus hétérogène de personnes de tous âges, de catégories socio-professionnelles différentes, de l'ensemble des cantons avec un principe de parité femmes-hommes ; tout en conservant, bien entendu, sa liberté de parole qui fait toute sa force.

Sébastien VINCINI  
Président du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne



Sandrine Flouressus  
Vice-présidente  
en charge du Dialogue  
citoyen, des Égalités  
et des Jeunesses

L'assemblée citoyenne :  
ce sont les membres  
qui en parlent le mieux !

Bonheur, échanges,  
rencontres et confiance :  
ce sont leurs mots pour  
vous donner envie de  
candidater et de participer  
vous aussi à changer  
la vie des Hauts-Garonnais,  
engagez-vous et construisez  
l'avenir avec nous !



Inès Goffre Pedrosa  
Conseillère  
départementale  
déléguée en charge  
du Dialogue citoyen

L'assemblée citoyenne  
a cette qualité de créer  
des idées, développer  
des hypothèses, rêver au  
réalisable, en synthétisant  
les opinions de chacun  
avec la recherche d'un  
consensus.

Cette expertise populaire  
est nécessaire pour être  
en phase avec les défis  
de notre temps.

# L'Assemblée citoyenne c'est quoi ?

ATTACHÉ À LA PARTICIPATION CITOYENNE ET AU LIEN QU'IL  
ENTRETIENT AVEC LES HABITANT·E·S, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA HAUTE-GARONNE A DÉCIDÉ DE METTRE EN PLACE  
DANS SON NOUVEAU MANDAT, DES NOUVEAUX OUTILS  
DÉMOCRATIQUES DONT L'ASSEMBLÉE CITOYENNE.

Cette instance de participation  
citoyenne constitue un organe  
consultatif placé aux côtés  
des 54 conseiller·ère·s  
départementaux·ales et  
a pour vocation à permettre  
aux citoyen·ne·s de **construire  
et produire collectivement** des avis  
et des propositions à l'Assemblée  
départementale sur toute question  
d'intérêt départemental.

Elle pourra être saisie par  
le Président du Conseil  
départemental ou s'autosaisir  
sur des thèmes relevant de la  
compétence du Département.  
L'Assemblée citoyenne sera  
**composée pour 18 mois de  
108 citoyennes et citoyens**  
(4 par canton) à parité, reflétant  
la pluralité des territoires du  
département et la diversité de  
la population haut-garonnaise, à la  
suite d'un large appel à volontariat.

L'installation de l'Assemblée  
citoyenne est prévue au cours  
du dernier trimestre 2025.

**Des groupes de travail  
thématiques** seront constitués,  
et leurs travaux seront débattus  
par la suite en réunion plénière,  
4 fois par an.

Cette dernière formulera des avis  
et des propositions en lien avec  
la thématique.

Les avis et propositions de  
l'Assemblée citoyenne seront  
remis au Président du Conseil  
départemental qui en assurera  
la communication auprès de  
l'Assemblée départementale.  
En retour, le Président du Conseil  
départemental tiendra informé  
les membres de l'Assemblée  
citoyenne des suites réservées  
à ses avis et propositions.

## ÊTES-VOUS INTÉRESSÉ·ES ?

Engagez-vous en devenant acteur et actrice de la Haute-Garonne  
et en participant à l'Assemblée citoyenne

RENSEIGNEMENTS :  
[assemblee.citoyenne@cd31.fr](mailto:assemblee.citoyenne@cd31.fr)